

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales. . . 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes. . . 7 fr.
Autres départements. 7 fr.
Union postale. 8 fr.

LA QUESTION DES EAUX

« Que le Conseil municipal fasse moins de politique, nous en avons assez de sa politique, et qu'il s'occupe de nos intérêts généraux, de nos voies publiques, de l'éclairage de nos rues, de l'amélioration de la ville, et il obtiendra ainsi un peu plus l'estime de ceux qui l'ont nommé.

« Nous nous arrêterons, car notre indignation est telle que nous dépasserions les bornes que nous nous sommes promis de ne pas franchir. (Journal des Locutions du 1^{er} au 15 juillet 1886.) »

Mon cher confrère, pourquoi vous arrêtez-vous en si bon chemin? Vous demandez un peu plus de travail et moins de politique; nous, nous réclamons moins de favoritisme dans les actes de notre administration municipale.

« La commission municipale, dit une note de la mairie de Lyon, adressée à nos édiles membres de la Commission des eaux, est en possession de tous les éléments techniques qui lui permettent de se faire une opinion sur les projets présentés, sur les conditions générales de leur exécution, de leur rendement et sur le montant approximatif des travaux.

« L'Administration pense qu'il serait inutile, pour le moment, de vouloir reprendre l'étude comparative de ces projets au point de vue technique; on n'aboutirait qu'à un travail sans issue, et après six mois ou un an on serait juste aussi avancé qu'aujourd'hui.

« Nous croyons donc devoir soumettre à la Commission la proposition suivante :

« *Etudier les projets présentés au point de vue administratif et financier.* »

Cette proposition a été adoptée.

Dans tout autre pays on aurait adressé un questionnaire à tous les auteurs de projet, au moins à ceux dont les projets avaient été retenus par la Commission. C'est la logique!

Mais il paraîtrait que Monsieur le maire de Lyon en a jugé autrement; MM. Claret et Michaud ont été ses favoris, car eux seuls, en date du 17 mai dernier, recevaient une lettre de Monsieur le maire, les priant de vouloir bien étudier chacune des questions posées dans le questionnaire ci-annexé, de remplir et de faire parvenir la réponse, détaillée article par article, aussi prochainement que possible.

Nous pensons que MM. Léger, Prunier, Racllet et Villard devaient être peu satisfaits de cette préférence, car ce n'est que cette semaine, après les justes réclamations de plusieurs membres de la Commission des eaux, que ces demandeurs en concession ont reçu le questionnaire à remplir.

M. Michaud, par l'organe du directeur de la Compagnie générale des eaux, a répondu par une fin de non-recevoir au questionnaire qui lui avait été adressé.

Il n'en a pas été de même pour M. Claret, qui, le 31 mai dernier, répondait à la lettre de M. le Maire et au questionnaire par une magnifique et riche brochure.

Faites des vœux, braves Lyonnais; pour que le projet Claret soit admis. Vous aurez de l'eau à profusion, à moitié prix de la valeur actuelle et cela pendant 69 ans. On diminuera les impôts, vu les énormes bénéfices que fera la Ville par les engagements que vient de prendre l'auteur du projet qui accepte tout, garantit tout, s'engage à tout ce que l'on voudra, que cela soit possible ou impossible et rien qu'avec ses propres ressources.

(Résumé de ses conclusions, question IV) : *Je possède personnellement toutes les ressources nécessaires à la complète exécution des travaux, et je n'ai nul besoin de bailleur de fonds;*

Le projet Claret, c'est moi.

Il est inutile, monsieur le maire, que vous connaissiez les noms des personnes qui aideront M. Claret à ses fins, ceux qui ont pleine confiance en son œuvre, car l'auteur leur promet, comme à la ville, monts et merveilles, sauf ce qui est fatal : la ruine des capitaux engagés, si son projet est accepté.

Cette précieuse brochure a de l'analogie avec un enfant turbulent, incorrigible qui, tout en trépigant des pieds devant la vitrine d'un confiseur, promet à sa mère d'être bien tranquille pour avoir des friandises.

Maman, je te promets tout ce que tu voudras, je serai bien sage, donne-moi du gâteau.

Les Ressources industrielles et commerciales DE LA COCHINCHINE

Nous extrayons de l'*Avenir commercial de Nice* les réponses suivantes à un questionnaire adressé de France en Orient en vue de connaître les ressources de notre colonie de Cochinchine. Ces renseignements sont aussi précis et aussi sérieux que possible, n'exagérant, ni en bien ni en mal, la situation. Nous pensons que nos lecteurs y trouveront de l'intérêt.

1° *Quels sont les établissements qui peuvent occuper de jeunes ingénieurs mécaniciens et métallurgistes ayant de deux à douze ans de service?*

Les maisons et compagnies industrielles sont peu nombreuses à Saigon, et un ingénieur venu sans position assurée court la chance de ne point trouver à s'y caser, les industriels ayant moins besoin d'ingénieurs que de bons contremaîtres pouvant au besoin exécuter le travail au chantier sous les yeux de l'ouvrier indigène, le seul manouvrier possible sous le climat de la Cochinchine.

Toutefois la maison Araud, Compagnie des Messageries fluviales, dont le siège est à Paris, 10, rue des Pyramides, et la Compagnie des chemins de fer coloniaux (Saigon-Mytho), siège social, 68, rue de la Victoire, Paris, occupent des ingénieurs. Les demandes doivent être adressées au siège social de ces Compagnies.

L'industrie du fer est représentée à Saigon par les maisons Schroeder frères et Gardès, Baud et C^{ie}, Cormand et C^{ie}, David, qui recrutent leur personnel dans la colonie et n'ont que très rarement recours à la Métropole.

2° *Quels appointements donnerait-on à des jeunes gens: 1° de 20 à 22 ans; — 2° de 22 à 25 ans; — 3° de 25 à 28 ans; — 4° de 28 à 32 ans?*

A tous les points de vue il est regrettable que des jeunes gens n'ayant point encore satisfait à la loi militaire aillent aux Colonies, surtout en Cochinchine. Ces jeunes gens, non encore formés, leur force corporelle

n'étant pas complètement développée, sont plus facilement atteints que l'homme fait par l'action débilitante du climat et par les nombreuses affections qui en résultent. Les statistiques en font foi. L'homme fait s'acclimata plus facilement, et s'il est atteint par la maladie son rétablissement est plus rapide que celui de l'homme dont la croissance n'est pas terminée.

De plus, aucune maison ne fera venir de France un employé qui, à peine installé et fait à la colonie, devra l'abandonner pour satisfaisant à la loi militaire.

Quant au traitement des ingénieurs ayant au moins 25 ans d'âge, il est évidemment minime, si l'on considère celui que sont en droit d'espérer des jeunes gens connaissant approximativement les sommes élevées attribuées comme rétribution par l'Administration Coloniale à ses ingénieurs des Ponts-et-Chaussées.

Aussi l'industrie locale a-t-elle dû, les quelques rares fois qu'elle a été obligée de recourir aux ingénieurs de la métropole, ne les engager que pour le minimum du temps que leur présence sur les chantiers a été jugée indispensable.

Un ingénieur ne trouverait point ici de Sociétés ou de Compagnies pouvant lui allouer annuellement un traitement fixe de 12 à 15,000 fr.

En Cochinchine, un chef de chantier reçoit un salaire mensuel de 100 piastres (la piastre décomptée à 4 fr. 20). Ce prix est également celui de l'Administration.

3° *Quelles sont les démarches à faire pour se mettre en relation avec les industriels de la Cochinchine.*

S'adresser directement aux maisons industrielles portées sur l'annuaire de la Colonie. Comme intermédiaires, avoir recours à la Chambre de Commerce, à la Loge Maçonique. On peut également faire insérer la demande dans les colonnes du *Saigonnais*, journal local, ou du *Courrier d'Haiphong* (Tonkin). Mais il est préférable de s'adresser à la CHAMBRE DE COMMERCE

4° *Quelles sont les industries que l'on peut établir avec des chances de réussite?*

Les industries à créer ou à développer avec succès en Cochinchine et les travaux à entreprendre sont :

a) Les briquetteries, celles qui existent sont la propriété d'Asiatiques, Anamites ou Chinois qui ne produisent souvent que des briques de qualités inférieures, leur préparation et leur cuisson laissent fort à désirer. Dans le pays, toutes les constructions se font en briques par suite de la rareté et de la cherté de la pierre. Deux Européens ont amèrement monté des briquetteries, ils y ont mangé de l'argent par suite de leur mauvaise gestion.

b) Les fours à chaux, industrie qui, également aux mains des indigènes, demande des modifications et de meilleurs produits.

c) Les charpentes en fer, qui sont d'un emploi courant dans la construction des bâtiments administratifs et des maisons particulières de quelque importance, sont appelées à remplacer complètement la charpente en bois, que détruisent en peu de temps les poux de bois et l'humidité.

(A suivre).

La Lumière Electrique

L'installation de lumière électrique qui vient d'être faite à Villeneuve, département de la Marne, est destinée à être imitée dans bien des cas, car elle indique les différents services que cette application de l'électricité peut rendre à la campagne. Elle sert principalement à l'éclairage d'un moulin; mais le propriétaire de ce dernier, M. Duval, a pensé avec raison qu'il aurait tout intérêt à augmenter un peu son matériel et à placer aussi des lampes dans son habitation et dans sa ferme.

L'installation comporte 30 lampes à incandescence Swan, dont 14 de 16

bougies (50 volts et 1 ampère), 15 de 8 bougies (50 volts et 0,7 ampère) et 1 de 25 bougies (50 volts et 2 ampères) 12 de ces lampes sont distribuées dans les quatre étages du moulin; 15 sont dans la maison d'habitation située à 50 mètres du moulin; elles reçoivent le courant par des fils aériens; parmi celles-ci est le foyer de 25 bougies, placé sur un balcon d'où il éclaire la cour et ses abords. Enfin, 3 lampes fonctionnent dans la ferme, à 175 mètres du moulin; l'une d'elle sert à l'éclairage des fermiers et les deux autres, munies de commutateurs au moyen desquels on peut les allumer du dehors, donnent de la lumière dans les écuries. Grâce à cette disposition les dangers d'incendie sont considérablement diminués.

Les lampes sont alimentées par le courant d'une machine Gramme octogonale, à enroulement compound; cette dynamo peut débiter 25 ampères et 50 volts, à la vitesse de 1,600 tours par minute, et est actionnée par une turbine indépendante. Les foyers n'étant pas tous allumés en même temps, le débit normal de la machine n'est jamais dépassé. L'installation, fort bien réussie, a été exécutée par MM. Buchin, Tri-coche et C^{ie}, de Paris.

MINES DE L'ARGENTIÈRE

HAUTES-ALPES
—
Historique

La mine de l'Argentière est connue depuis une époque fort reculée, puisqu'on fait remonter sa découverte aux Romains. Mais après une exploitation assez considérable, comme le témoignent les anciens travaux, elle fut délaissée et son souvenir même presque éteint. Les annales du pays n'en font plus mention et cette région fut pendant longtemps abandonnée.

Ce n'est qu'en 1785 que M. Schlagberg retrouve un filon en cherchant autour de l'Argentière des matières propres à alimenter une verrerie.

Le filon fut attaqué et la richesse du minéral fit qu'on établit sur les bords du Fournel, torrent qui se jette dans la Durance, un atelier de préparation mécanique et une petite fonderie.

Cette installation fonctionna jusqu'à la Révolution, époque où ces usines furent dévastées et ruinées.

En 1834, il ne restait presque plus traces de cette exploitation, quand la Société d'Allemont et des Hautes-Alpes, faisant exécuter des recherches de mines de cuivre et de plomb dans le Briançonnais, reconnut la valeur du gisement de l'Argentière et le remit en exploitation, après en avoir obtenu la concession.

Cette concession est donnée le 16 janvier 1838, par ordonnance royale, à la Société d'Allemont, représentée par son directeur M. Auguste Charles Surell. L'étendue de la concession est de 23 hectares 24 ares. Le périmètre a été étendu par décret du 20 mai 1857, sur la demande de M. Suquet, alors directeur-gérant de la Société, propriétaire des mines; l'étendue a été portée à 250 hectares.

De 1838 à 1867, la Société concessionnaire a relevé et complété l'atelier de préparation mécanique, et, tout en exploitant les filons, elle a commencé une grande galerie d'écoulement.

En 1867, les travaux se poursuivent activement dans les districts dits de l'Etoile et du Soleil; la mine occupe alors quatre-vingt-dix ouvriers. M. Suquet installe sa résidence à la mine même et fait construire sur le torrent du Fournel une habitation magnifique.

En 1868, les travaux sont entrepris à la

galerie Sainte-Claire, sous le torrent et sur la rive droite au Soleil et dans le chantier Nord. On occupe 78 mineurs, 76 manoeuvres et 66 ouvriers à l'extérieur. L'extraction mensuelle est de 62,000 kilog. de schlick à 45 0/0 de plomb.

En 1869, l'exploitation est poussée avec vigueur : 250 ouvriers sont employés, la production est de 6,000 quintaux métriques de minerai de fusion à 40 ou 45 0/0 de plomb. On fonce le puits, dit de la Pompe; les allongements Nord, Sainte-Claire et Sud du grand puits se rencontrent. On poursuit les travaux aux districts Nord et sur la rive droite.

L'année suivante (1870), la Société fait opérer le défilage du district de Sainte-Claire et emploie à ce travail 66 ouvriers mineurs. Elle fait également travailler au fonçage du plan incliné pour aller à Sainte-Claire.

Vers la fin de 1870, M. La Force, ingénieur de la mine, en prend la direction. On occupe 16 mineurs au district Nord, dans les vieux travaux de Saint-Pierre. On compte 30 manoeuvres à l'intérieur et 25 manoeuvres à l'extérieur. Au triage, 38 femmes sont occupées, ainsi que 10 ouvriers divers; en tout, 119 ouvriers.

En 1871, le fonçage du puits de la Pompe atteint 44 mètres; on travaille à Sainte-Claire, sur la rive droite, et au district Nord; on défilage à Sainte-Barbe. La mine est toujours sous la direction de M. La Force, qui occupe 180 ouvriers.

En 1872, la mine passe entre les mains de M. Arnaud, ayant pour ingénieur M. Mathieu; mais les travaux marchent lentement, car les galeries inférieures ont été noyées, et les moyens dont dispose le propriétaire pour les assécher ne sont pas suffisants pour permettre de continuer les travaux. On occupe cependant 20 ouvriers à l'extérieur, à la préparation de schlicks et l'on en fait 500 kilog. par jour.

On pousse plus activement l'exploitation en 1873, et l'on fait travailler aux districts Nord, de l'Etoile et du Centre.

Cette même année, en juin, M. Suquet rachète la mine et reprend avec vigueur les travaux; mais il faut réparer les fautes des prédécesseurs et établir des piliers en maçonnerie pour soutenir une partie des districts défilés; 120 ouvriers sont occupés à la galerie de l'Union. Malgré tous ses efforts, M. Suquet ne peut débarrasser le quartier Sainte-Claire de l'eau, et cette partie est toujours noyée.

En 1874, les travaux sont poussés très-activement à Sainte-Barbe, au centre, à la rive droite et l'épuisement des eaux est presque terminé à Sainte-Claire. On modifie les ateliers de préparation, on remplace les bacs à bras par des bacs à pistons, on établit des tables circulaires et des tables à secousses, on apporte de grandes améliorations dans l'outillage, on occupe 150 ouvriers.

En 1875, on poursuit la galerie d'écoulement que l'on avait abandonnée depuis quelques années. On travaille à Sainte-Claire et sur la rive droite. Mais les travaux se poursuivent en descente, l'épuisement, déjà très onéreux, devient presque impossible.

A la fin de 1875, la mine est achetée par la Compagnie anglaise *Ch. Gray et Co*, M. Paull est nommé directeur. L'atelier mécanique est modifié; aussi M. Paull arrive-t-il par un lavage plus soigné à obtenir le minerai à 50 % de plomb et 104 grammes d'argent. La mine occupe alors 153 ouvriers.

En 1876, les Anglais poursuivent de nouveau la grande galerie d'écoulement et occupent dans les différentes galeries 180 ouvriers; on extrait 5,000 quintaux métriques de minerai.

En octobre, la Compagnie *Ch. Gray Paull et Co* vend la mine à la Compagnie *Argentine minerale*, Compagnie limited, dont le directeur est M. Moreing, qui a comme sous-directeur, M. Horskin, sortant des mines du Valgodemard.

Cette Compagnie veut immédiatement profiter des richesses de la mine. On travaille partout, à Sainte-Claire, au Centre, à Saint-Pierre, à la Pinée, au Lacet, au Nord, mais on commet une faute immense, une grande partie des piliers sont enlevés.

En 1878, les travaux se poursuivent activement, on installe une turbine, une machine à refouler l'air pour actionner une perforatrice dans la grande galerie d'écoulement qui doit, d'après les données de l'ingénieur, recouper le filon reconnu à Lauzière. Dans cette espérance on répare l'atelier mécanique et on remplace les pompes. Mais le 9 novembre de cette année, les travaux de la galerie d'écoulement sont arrêtés, parce que cette galerie après avoir traversé tout le massif jusqu'aux schistes n'a rencontré aucun filon. Les galeries inférieures mal entretenues, manquant de piliers s'effondrent et le Fournel faisant irruption dans ces galeries arrête complètement l'exploitation.

VALLÉE DE GALAURE (Drôme)

Claveyson, joli petit village situé sur la rive gauche de la Galaure, affluent du Rhône est un des agréables sites à recommander aux touristes.

Entourée de collines très boisées et arrosées par un charmant ruisseau, le Bion, la campagne présente un délicieux aspect. Toutes les récoltes y viennent à profusion, blé,

céréales et vignes très florissantes, donnent aux habitants non-seulement le nécessaire, mais même le surperflu. Les marchés de Saint-Vallier et de Romans sont largement approvisionnés par les produits de la commune de Claveyson.

L'origine de ce pittoresque village est très ancienne, c'est la puissante famille des Hostun Claveyson qui se fonde au XVII^e siècle dans la famille de Lyonne dont l'un des membres était ministre de Louis XIV, qui contribua à la prospérité de ce pays.

Il ne reste presque plus rien de l'ancien château de la famille de Lyonne, tous les débris témoignent de son ancienne splendeur. Un archéologue distingué a recueilli sur ce pays quelques précieux documents et se propose de livrer à la publicité les anciens vestiges de l'histoire de Claveyson. Une fresque de grand mérite et remontant à l'année 1560 a été relevée par M. Villard, architecte à Valence. Ce qui permettra de faire connaître quelques particularités de l'histoire de ce pays.

DE L'INITIATIVE

La crise que traversent notre commerce et notre agriculture sollicite de plus en plus l'attention de tous les intéressés et du gouvernement.

De tous les côtés, on réclame des débouchés nouveaux en vue de l'écoulement des produits français, qui rencontrent de dangereuses concurrences dans tous les pays d'Europe, même chez ceux qui étaient autrefois nos tributaires.

Une nouvelle éducation commerciale, en rapport avec les progrès modernes, est à faire. On a déjà tenté de grands efforts pour établir des offices de renseignements et des groupes d'études; mais il existe bien d'autres moyens pour développer notre commerce d'exportation.

On a parlé des expositions flottantes, à l'instar de celles qu'ont organisées les Allemands, et pour lesquelles le ministre de la marine a promis deux transports de l'Etat. Il ne faudrait pas laisser dormir ce projet dans l'imagination de ceux qui l'ont conçu ou, qui pis est, dans les cartons administratifs.

Le ministère des affaires étrangères, lui aussi, peut et doit donner une vive impulsion aux transactions extérieures en établissant, à côté des consuls, des agents commerciaux ayant pour mission spéciale de s'occuper de nos exportations.

On a encore demandé la création de stations d'études sur lesquelles on dirigerait les meilleurs élèves de nos écoles commerciales.

Voilà, succinctement énumérées, les diverses combinaisons proposées et qu'il importe de faire aboutir si l'on ne veut pas se laisser déborder par le commerce étranger dans les pays lointains.

LES TÉLÉPHONES EN FRANCE

M. Granet étudie en ce moment un projet ayant pour but de modifier les conditions de la téléphonie en France.

De toutes les réformes dont M. Granet a pris l'initiative, celle-ci ne sera ni la moins importante, ni la moins utile aux intérêts français.

En effet, il suffit de connaître le régime dans lequel se trouve la téléphonie en France, pour être frappé des inconvénients et des difficultés sans nombre que rencontre le développement et la vulgarisation de ce merveilleux appareil de communication.

A l'heure actuelle les Sociétés qui exploitent les réseaux téléphoniques en France n'ont pas de concession proprement dite; elles n'ont que des autorisations valables pour cinq années seulement, qui ne leur permettent aucune amélioration de longue haleine.

Cela tient à l'incertitude dans laquelle se trouvait l'Etat lorsque la téléphonie a été introduite dans notre pays.

L'Etat possesseur des réseaux pneumatiques parisiens, n'osait ni ne voulait se lancer dans des expériences coûteuses qui pouvaient ne pas aboutir. Il a donc autorisé des Sociétés possédant des brevets de téléphones à expérimenter leur système à leurs risques et périls. Le régime actuel des téléphones en France est né de cette préoccupation, d'ailleurs bien légitime.

Ce régime ne pouvait donc être que provisoire; mais depuis bientôt sept années que la téléphonie fonctionne dans le monde entier, la situation a changé de face et ce « provisoire » qui avait sa raison d'être à l'origine, est aujourd'hui la cause de l'arrêt qui s'est produit dans le développement de la téléphonie.

Et, en effet, l'une des premières conditions de vulgarisation du téléphone réside

dans le prix de l'abonnement. Les prix actuels sont trop élevés, c'est absolument incontestable. Mais, peut-on obtenir des réductions avec un régime qui ne comporte pas de concession proprement dite et qui ne permet aux sociétés téléphoniques ni d'amortir leur matériel d'exploitation, ni surtout de tenter des réformes qui auraient pour objet un perfectionnement de ce matériel, mais qui seraient plus ou moins coûteuses?

Ainsi donc, au point de vue du public, la réforme du régime provisoire dont nous venons d'esquisser les grandes lignes, doit se traduire immédiatement par une réduction des tarifs d'abonnement qui permettrait à tout le commerce et à l'industrie la pratique de cet instrument appelé à jouer un si grand rôle dans les relations de l'avenir.

Si maintenant nous considérons le rôle de l'Etat, il est incontestable que le régime provisoire de la téléphonie le place dans une fautive situation pleine de difficultés pour l'avenir.

Au point de vue scientifique, le téléphone est étroitement lié à la télégraphie. Au point de vue de la pratique, cette alliance est encore plus étroite.

Déjà, par la cabine téléphonique établie dans tous les bureaux télégraphiques de Paris, l'administration des postes et télégraphes pénètre dans l'exploitation des téléphones; déjà, pour les communications à grande distance, les téléphones empruntent les fils de l'Etat pour les transmissions; mais que sera-ce donc lorsque les communications s'établiront sur une grande échelle et lorsque les grands centres industriels des territoires français seront téléphoniquement reliés entre eux, comme ils le sont maintenant par le réseau télégraphique?

Il y a là évidemment un fait qui frappe l'esprit et qui indique, sans descendre au fond de la question, la nécessité absolue de substituer au régime provisoire actuel un régime définitif pouvant permettre d'une part la vulgarisation des téléphones en France et d'autre part donnant à l'Etat l'unité de direction sans laquelle les communications régulières de ville à ville ne pourraient jamais être établies.

LES CONCESSIONS AU TONKIN

Le résident général vient d'adresser au ministre des affaires étrangères, un télégramme détaillé au sujet de la prochaine adjudication d'une ligne de chemin de fer entre Hanoi et Dap-Cau.

Voici quelques détails sur les conditions de la construction et de l'exploitation de cette ligne qui aura lieu sous le contrôle de l'administration du protectorat.

Le chemin de fer aura une voie d'un mètre, présentant une longueur d'environ trente-cinq kilomètres, entre Hanoi et Bac-Ninh, avec gares terminus sur la rive gauche du fleuve Rouge, en face d'Hanoi, et sur la rive droite de Sang-Cau à Dap-Cau.

Terrain nécessaire à l'établissement de la voie et de toutes ses dépendances livré par le protectorat.

Monopole assuré pendant 75 ans avec rachat du matériel roulant à l'expiration de ce terme.

Garantie offerte par le protectorat de l'intérêt du capital engagé.

Délai accordé jusqu'au 1^{er} février 1887 pour l'étude, la rédaction du projet et la présentation de la demande de concession.

Demande de concession accompagnée du projet complet d'infrastructure, superstructure, matériel d'exploitation, matériel roulant, soumission portant sur les conditions de construction et d'exploitation, sur le prix de revient de l'ensemble et sur la garantie d'intérêt.

Les compagnies concurrentes françaises, avec siège social à Paris ou à Hanoi, devront présenter toutes garanties financières et techniques, et être acceptées par la commission chargée de l'examen des offres, pour pouvoir prendre part au concours.

L'examen des offres et l'adjudication, le cas échéant, de la concession, se feront à Hanoi, dans le courant de janvier 1887.

En ce qui concerne la concession de la ferme de l'opium, nous pouvons dire qu'elle sera donnée pour cinq ans. L'opium sera acheté à la bouillie de Saïgon, au prix fixé par le résident supérieur.

Le cautionnement définitif du concessionnaire sera de 800,000 francs.

La concession du service fluvial comprend l'établissement des lignes ci-après :

Hai-Phon-Hanoi, 120 milles marins; Hai-Phong à Phu-Long-Tuang, 62 milles; Sept-Pagodes à Bac-Ninh, 21 milles; Hong-Yen à Nam-Dinh, 21 milles; Hai-Phong à Quan-Yen, 11 milles; Hanoi à Bac-Hat, 35 milles.

Comme on le voit, la navigation du haut Song-Koi est réservée.

Les navires affectés au service ci-dessus devront naviguer sous pavillon français et avoir un patron français.

On est peu exigeant pour le minimum de vitesse imposé, car il n'est que de six nœuds.

COMMERCE DES MEUBLES DANS L'URUGUAY

Nous empruntons les renseignements suivants sur le commerce des meubles dans l'Uruguay à la *Revue commerciale, maritime et financière*, publiée

par la chambre de commerce française de Montevideo :

Le meuble français qui, pendant longtemps, a été très apprécié sur nos marchés, a beaucoup perdu de son importance depuis quelques années. Les articles d'ameublements en qualités courantes et ordinaires de fabrication française ont trouvé un grand écoulement dans nos contrées; mais, depuis un certain temps déjà, diverses causes ont arrêté ce mouvement.

L'industrie locale, d'abord, s'est grandement développée et est arrivée à produire, à prix assez bas, tous les meubles du genre courant, imités des meubles français.

Cette industrie est presque toute en des mains italiennes à Montevideo; on comprend facilement déjà la diminution dans l'importance des meubles français.

D'autre part, l'Allemagne, dans cet article, comme dans beaucoup d'autres, a cherché à faire connaître ses produits, en expédiant des quantités de meubles, surtout en ameublements complets de chambres à coucher et salles à manger. Bien que les modèles français lui aient souvent servi de guide, le meuble allemand se ressent toujours de son origine; il est lourd, massif, peu élégant, mais cherche à produire de l'effet par son apparence et sa solidité, et surtout arrive à se vendre à bien meilleur marché que le meuble de Paris. Le meuble de Hambourg est même parvenu à se faire une place sur notre marché et à être apprécié dans une certaine mesure. Les fabricants allemands, très désireux de créer des débouchés à leurs produits, accordent de grandes facilités aux maisons chargées de la vente. Leurs marchandises n'ont pas à supporter de frais de transport jusqu'au lieu d'embarquement (et l'on sait que ces frais sont considérables en France), l'emballage est à très bon marché, surtout si on le compare à celui qu'il faut payer à Paris, de sorte que la différence de prix à la vente est sérieuse. Nous ne parlerons pas du prix de la main-d'œuvre qui réside encore le coût des articles. Il n'est donc pas étonnant, toutes ces causes réunies, de voir les meubles allemands s'écouler en assez grande quantité.

L'Amérique du Nord s'est faite depuis longtemps une spécialité de certains meubles, tels que chaises et sièges, articles en bois blanc verni, en noyer verni, en bois arrondis et qui arrivent maintenant plus perfectionnés. Tous ces sièges nous viennent démontés et par chargements; ces articles, par leur bas prix et leur emploi très répandu, défient toute concurrence européenne.

L'industrie locale dont nous parlions plus haut peut lutter avec avantage, en tant que meubles courants, avec la fabrication d'Europe; elle est protégée par des droits de 40 %, appliqués à l'importation sur une évaluation établie chaque année dans le tarif des douanes. Néanmoins, cette industrie n'arrive pas encore, en général, à fabriquer le beau meuble que nous recevons encore de Paris, en genre riche et bien fini. Ce genre-là devrait donner lieu à des affaires plus importantes dans nos contrées, où, malgré tout, le goût français est toujours apprécié. Les ameublements complets de salons, chambres à coucher, salles à manger, en beaux articles, trouvent encore des amateurs. Le meuble fantaisie, petit meuble d'ornement s'impose aussi par son goût et son originalité.

A notre avis, il suffirait à l'industrie française du meuble d'apporter quelques modifications dans ses opérations pour lutter avantageusement contre le courant allemand.

Il faudrait, tout en maintenant le goût et le fini dans les articles, rechercher l'apparence et faire toutes les économies possibles dans la fabrication, limiter les bénéfices; diminuer de beaucoup les frais d'emballage qui, à Paris surtout, sont énormes; réduire les frais de transport à leur plus simple expression, pour obtenir des prix de revient convenables.

Le grand but est d'arriver à pouvoir vendre sur place à des prix plus bas que ceux demandés jusqu'à présent. Avec quelques efforts, on parviendrait certainement à trouver des débouchés importants à nos marchés.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 30 juin 1886.

La Bourse est loin de présenter la souplesse du marché d'hier. On est en général très mal disposé. Les transactions sont peu soutenues. Voici d'ailleurs les derniers cours bien au-dessus de ceux d'hier.

3 %, 82,80. Nouveau, 82,35. 4 1/2, 110,30. Extérieure 5 %, 59,1/8. Turc, 15,15. Banque ottomane, 539. Egypte 6 %, 362. Rio, 230. Suez, 2,115. Italien, 101,60. La Société générale a été l'objet de transactions suivies; la baisse de 1,25 qui a eu lieu n'est absolument justifiée en rien, dès demain cette différence du cours de 456,25 à 455 sera facilement compensée par une hausse absolument logique.

Les lignes des chemins de fer économiques nous donnent raison et continuent à être bien tenues.

Les valeurs industrielles restent sans mouvement.

Les consolidés se traitent à 101 3/16.

Informations

Protection du Commerce

Nous avons parlé du Congrès libre des industriels et négociants français, et nous avons annoncé qu'il tiendrait gratuitement ses séances les 10, 12 et 13 juillet prochain dans la grande salle des fêtes du palais du Trocadéro.

Un très grand nombre de personnes se sont fait inscrire, et le comité a reçu beaucoup de propositions que leurs auteurs viendront exposer et soutenir au sein du Congrès.

Rappelons aux retardataires, s'ils veulent prendre part aux travaux, que leurs adhésions doivent être adressées au siège du comité, 45, rue Laffitte, Paris.

Le syndicat professionnel de l'Union des fabricants de papier de France vient de prendre l'initiative d'une pétition aux sénateurs et députés, au sujet de la nouvelle loi militaire élaborée par les soins du général Boulanger.

Les membres de ce syndicat ont émis le vœu que des facilités — dispenses ou sursis — analogues à celles dont jouissent, dans les mêmes circonstances, les nationaux des pays dont la concurrence est la plus redoutable pour l'industrie française, soient accordées aux Français voulant aller s'établir à l'étranger, surtout dans les pays hors d'Europe, pour s'y occuper exclusivement d'opérations commerciales et industrielles.

Le Téléphone sur les lignes de chemins de fer

Le Téléphone, substitué au Télégraphe pour relier les différentes stations d'un chemin de fer, telle est l'intéressante innovation accomplie par le chemin de fer à voie étroite de Valmondois (Aisne), inauguré ces jours derniers.

C'est la Société générale des Téléphones qui a construit, avec plein succès cette importante ligne téléphonique, qui, d'ailleurs, n'est pas son premier essai en ce genre : elle a, en effet, déjà établi, il y a un an, une installation analogue, qui fonctionne parfaitement sur le canal de l'Yonne, où quarante postes téléphoniques relient entre elles toutes les écluses entre Auxerre et Clamecy, sur un parcours de 65 kilomètres.

Aux mines d'Anzin, également, toutes les gares de la Compagnie et toutes les fosses de la région sont reliées au moyen d'une installation de trente-huit postes téléphoniques.

Mais c'était la première fois que le contrôle supérieur autorisait l'installation d'un service téléphonique sur une ligne de chemin de fer. Nous souhaitons que l'exemple soit suivi.

BIBLIOGRAPHIE

SUR LA SPRÉE

ROMAN TRADUIT DU POLONAIS DE KRASZEWSKI, PAR A. H. — LIBRAIRIE HACHETTE, ET C^{ie}, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN PARIS, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Après la Famille Buchholz de M. Julius Stinde, voici qu'un romancier polonais Kraszewski, nous donne une autre étude de mœurs berlinoises. Et, disons le tout de suite, à la louange du romancier prussien, l'œuvre du Polonais, un vaincu, un persécuté, peu suspect de faiblesse à l'égard d'un oppresseur séculaire, démontre par son équilibre même, la sincérité des tableaux tracés par l'écrivain tauton.

C'est à Berlin que nous conduit aussi Kraszewski, dans la ville « où les mœurs et les idées germaniques se montrent dans toute leur apreté, leur sans-gêne, leur jactance. Sans surcharger le tableau, Kraszewski, mieux que tout autre observateur, les présente fidèlement. Ni emportement, ni colère chez lui. Il se contente de mettre en relief, en traits incisifs, dans d'alertes dialogues où il excelle, la triste métamorphose opérée dans le caractère d'une nation exaltée par le militarisme triomphant. Mais en même temps, il nous montre, sous la corruption de ce monde officiel et vulgaire, que les vertus domestiques dépeintes par Mme de Staël, ne sont pas tout à fait mortes. »

Au même titre que la Famille Buchholz, nous ne saurions trop recommander la lecture du roman de Kraszewski. Ces deux ouvrages nous apprendront à mieux apprécier les vainqueurs de Sedan, et à nous convaincre, que n'étant pas sans défauts, ils ne sont pas plus que d'autres invulnérables.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Préfecture du Rhône. — Mercredi 7 juillet, à 2 h. Adjudication au rabais, en un seul lot, des travaux de plomberie concernant l'installation des eaux et du gaz, à faire à la nouvelle caserne de gendarmerie à pied de Lyon, sis quartier Perrache, angle du cours Suchet et de la rue Smith.

Installation des eaux. 9,954 fr. 86
Installation du gaz. 9,900 » 75

19,855 fr. 61

Somme à valoir, 2,144 fr. 39. Caut., 1,100 fr. Renseignements à la préfecture, bureau des travaux publics.

Préfecture. — Mercredi 21 juillet 1886, 2 h. Adjudication au rabais en un seul lot des travaux concernant la transformation de locaux affectés au dépôt de la prison de Roanne.

Palais de Justice de Lyon. — Travaux se montant à la somme de 10,533 fr. 81 c. Caut., 500 fr. Les devis et cahier des charges sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics).

Mairie de Lyon. — Jeudi 22 juillet, 2 h. Adjudication des travaux à exécuter pour l'installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la route d'Heyrieux.

Mont., 17,026 fr. 20. Les devis et cahiers des charges relatifs aux dits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureau des Travaux de la Ville).

Préfecture. — Mercredi, 23 juillet 1886. Construction d'un quai à la Mairie.

Terrassements. 32,443 70
Maçonnerie. 140,026 23
Pavage. 33,820 60

Total. 206,290 53

Somme à valoir pour travaux im- prévus. 33.709 47

Total général. 240.000 »

Cautionnement provisoire, 4,000 fr. Cautionnement définitif, 7,000 fr. Renseignements dans les bureaux de la Préfecture, (2^e division). Dans les bureaux de M. Clarard, ingénieur ordinaire à Lyon, quai Fulchiron, 23.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Lundi, 26 juillet, à 1 heure.

Fourniture de linge, bonneterie, vêtements, couvertures et chaussures, nécessaires au service des indigents assistés en 1886.

Renseignements au secrétariat du bureau, rue Royale, 17.

AIN

Préfecture. — Mercredi 7 juillet, 2 h. Reconstruction d'un mur de clôture à la prison de Nantua.

Mont., 5,380 fr. 35 c. Renseignements à la Mairie.

Mairie de Chalamont. — Dimanche 18 juillet

Réparation du lavoir. Mont., 1,963 fr. 39 c. Caut., 100 fr. Renseignements à la mairie.

ARDÈCHE

Préfecture. — Samedi 10 juillet, 2 h. Construction d'un parapet sur la digue de ceinture du Doux à Tourvon.

Parapet en maçonnerie de moellons couronné d'un chapeau en mortier de grappiers. Mont., 9,978 fr.

DROME

Préfecture. — Mercredi 21 juillet, à 2 h. Route nationale n° 93.

Substitution d'un tablier métallique au tablier en bois du pont de Barnavette.

Terrassements, 251 fr. 97.

Chaussées, 535 fr. 92.

Ouvrages d'art, 11,248 fr. 42.

A valoir, 1,963 fr. 69. Total, 14,000 fr.

HÉRAULT

Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 5 juillet, 2 h.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 33.

Commune d'Octon. — Exécution des déblais prévus entre les profils 16 et 32, partie comprise entre la métairie d'Arièges et la limite de Salase.

Mont., 2,000 fr. Caut., 70 fr. Renseignements à la sous-préfecture.

Mairie de Florensac. — Dimanche 11 juillet à 2 heures.

Construction d'une fontaine au quartier d'Agde.

Mont., 1,500 fr. Caut., 80 fr. Renseignements à la mairie.

Mairie de Clermont-le-Hérault. — Dimanche 11 juillet, 2 heures.

Agrandissement du cimetière.

Mont., 4,950 fr. Caut., 250 fr. Renseignements au secrétariat de la mairie.

Hospices civils de Montpellier, 17 juillet. — A l'Hôpital général.

3,100 kilos sarrons de diverses qualités.

Mairie de Palavas. — Dimanche 25 juillet, 2 h.

Agrandissement du cimetière communal.

Mont., 2,000 fr. Renseignements à la Mairie.

Mairie de Claret. — Dimanche 25 juillet, à 9 h.

Travaux complémentaires pour l'alimentation d'eau potable.

Mont., 3,314 fr. 94. Caut., 200 fr.

Mairie de Saint-Jean-de-Védas. — Dimanche 25 juillet.

Agrandissement du cimetière.

Mont., 4,000 fr. Renseignements à la mairie.

ISÈRE

Préfecture. — Samedi 10 juillet, une heure.

Chemins vicinaux. — Chemins de grande communication.

1^{er} lot. — V. 2. — Elargissement du Pont Rouillard et amélioration des courbes aux abords.

Mont., 12,440 fr. 96 c. A val., 2,559 fr. 91 c.

Total, 15,000. Caut., 415 fr.

2^e lot. — N. 13 bis. — Rectification sur 5,012 mètres.

Mont., 88,591 fr. 59 c. A val., 12,908 fr. 41 c.

Total, 101,500 fr. Caut., 2,593 fr.

3^e lot. — Chemin d'intérêt commun n. 13. — Ouverture sur 6,761 m. 80 c.

Mont., 98,216 fr. 61 c. A val., 11,762 fr. 39 c.

Total, 110,000 fr. Caut., 3,275 fr.

4^e lot. — Villars-de-Lans. — Elargissement et rectification du chemin vicinal ordinaire n. 1 sur 4,446 m. 80 c.

Mont., 30,494 fr. 87 c. A val., 3,505 fr. 13 c.

Total, 34,000 fr. Caut., 1,016 fr.

Renseignements au bureau de l'agent-voyer en chef.

Sous-préfecture de Vienne. — Samedi 10 juillet, deux heures et demie.

Travaux communaux.

1^{er} lot. — Construction d'une maison d'école dans la commune de Semons.

Mont., 15,600 fr. Caut., le 20^e

Le certificat de capacité devra être visé par M. Firmin Allemand, architecte à Vienne.

2^e lot. — Communes de Vienne et Reventin-Vaigris. — Chemin du Tupinière et de la Balme.

Construction sur 683 m.

Montant, 5,390 fr. 83 c. A val., 509 fr. 17 c.

Total, 5,900 fr. Caut., 200 fr.

Le certificat de capacité sera visé par l'agent-voyer de l'arrondissement de Vienne.

Mairie de Doissin. — Dimanche 11 juillet, deux heures.

Chemin vicinal ordinaire n. 2.

Rectification et élargissement sur 3,099 mètres 94 centimètres.

Mont., 17,000. Caut., 600 fr.

Asile public d'aliénés de Saint-Rober. — Jeudi 15 juillet, une heure.

200,000 kilogrammes d'antracite.

120 stères de bois de chauffage et en buches.

3,000 fagots dits marocains, nécessaires au service de l'asile départemental en 1886-87.

Renseignements dans les bureaux de l'économat ou dans les bureaux de la préfecture, troisième division, à Grenoble.

JURA

Sous-Préfecture de Poligny. — Lundi 5 juillet, à 2 heures.

Travaux communaux.

1^{er} lot. — Lemuy. — Etablissement d'une conduite d'eau. — Mont., 35,430 fr. 21 c.

2^e lot. — Marnoz. — Construction et ameublement d'une école double. Mont., 11,454 fr. 72.

3^e lot. — Chaux-des-Crotenay. — Réfection de la toiture du clocher de l'église paroissiale.

Mont., 1,453 fr. 10. Renseignements à la sous-préfecture.

Hospices civils de Dôle. — Mercredi 7 juillet, à l'Hôtel-Dieu.

Fourniture de 365 stères chêne, 20 stères hêtre ou charme, et 10 stères tremble.

Mairie de Salins. — Lundi 12 juillet, à 1 heure.

Construction d'un canal couvert à la promenade des Cordeliers.

Mont., 1,319 fr. — Renseignements à la mairie.

Préfecture. — Jeudi 15 juillet, à 2 heures.

Chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole.

Construction des viaducs de l'Ermitage et de Vertancoul et réfection et élargissement de la station de Conliège.

Viaducs de l'Ermitage et de Vertancoul, 150,429 f. 69 c.

A val., 29,570 31. — Total, 180,000.

Réfection et élargissement de la station de Conliège, 108,649 15.

A val., 21,350 85. — Total, 130,000.

Total général, 310,000.

Caut. prov., 3,000. — Déf., 9,000.

Le certificat de capacité sera visé par M. Moron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Puits-Salé, 4, à Lons-le-Saunier, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements : 1^o Dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^o dans les bureaux de M. Canat, ingénieur ordinaire, avenue Gambetta, à Lons-le-Saunier.

Préfecture. — Jeudi 15 juillet, à 2 h.

Chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Chemins de grande communication n° 31 et d'intérêt commun n° 26. — Rectification aux abords de Rans. Mont., 4,200 fr. Caut., 130 fr.

2^e lot. — Condes et Chancia. — Chemins vicinaux ordinaires n° 6 et n° 5. — Pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain, à Lantenne, et établissement de chemins aux abords.

Pont en maçonnerie, 61,000 fr.

Rampes d'accès, côté de Condes, 2,300 fr.

Rampes d'accès, côté de Chancia, 4,720 fr.

Total, 68,020. Caut., 2,070 fr.

3^e lot. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Enlèvement d'éboulements et empiérement entre St-Jean-d'Étreux et Cessia.

Mont., 7,000 fr. Caut., 225 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Préfecture. — Jeudi 15 juillet, à 2 h.

Chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Chemins de grande communication n° 31 et d'intérêt commun n° 26. — Rectification aux abords de Rans. Mont., 4,200 fr. Caut., 130 fr.

2^e lot. — Condes et Chancia. — Chemins vicinaux ordinaires n° 6 et n° 5. — Pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain, à Lantenne, et établissement de chemins aux abords.

Pont en maçonnerie, 61,000 fr.

Rampes d'accès, côté de Condes, 2,300 fr.

Rampes d'accès, côté de Chancia, 4,720 fr.

Total, 68,020. Caut., 2,070 fr.

3^e lot. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Enlèvement d'éboulements et empiérement entre St-Jean-d'Étreux et Cessia.

Mont., 7,000 fr. Caut., 225 fr.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 26 juillet, à 3 h.

Chemins vicinaux ordinaires.

1^{er} lot. — Chalmes. — Chemin n° 2. — Rectification. — Mont., 11,000. Caut., 342.

2^e lot. — Aresches. — Chemin n° 4. — Rectification de la rampe du Champ-Borné. — Mont., 5,200. Caut., 161.

3^e lot. — Fonceine-le-Haut. — Chemin n° 5. — Ouverture partielle. — Mont., 3,000. Caut., 138.

4^e lot. — Montmalin. — Chemin n° 8. — Rectification. — Mont., 2,500. Caut., 114.

Mairie de Champagnole. — Date non encore fixée.

Réparations à l'Hôtel-de-Ville.

1^{er} lot, 1,017 fr. 09 c.

2^e lot, 907 fr. 11 c. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie.

LOIRE

Sous-préfecture de Montbrison. — Lundi 12 juillet, à 2 heures.

Assainissement de la rive droite du bassin de la Loire.

Terrassements, gazonnements et transports, 24,255 fr. 76.

Empièvements et pavages, 422 fr. 68.

Maçonneries à pierres sèches ou à mortier, y compris les enrochements et les perrées, 18,257 fr. 59 c.

Ouvrages en bois de fer, 357 fr. 90 c.

Mont., 42,293 fr. 93 c. A val., 4,206 fr. 07.

Caut. 1,500 fr.

Renseignement : 1^o Dans les bureaux de la sous-préfecture, à Montbrison ;

2^o Dans les bureaux de M. Mondet, ingénieur ordinaire, Cloître-Notre-Dame, 14 à Montbrison.

Hospice des vieillards, rue Valbenoite, 40, à Saint-Etienne. — Mardi 6 juillet, 10 heures.

Bâtiment pour les élèves internes dans les dépendances de l'Hôtel-Dieu.

Mont., 33,329 fr. 52 c.

Renseignements au secrétariat des hospices.

SAONE-ET-LOIRE

Mairie de Vézinet. — Dimanche, 11 juillet, 2 h.

Reconstruction du lavoir de Fleurville

Mont., 2,742 fr. 13 c.

Renseignements à la mairie et chez M. Blanc, architecte à Tournus.

Hospice de Montcenis. — Dimanche 25 juillet, 1 h.

Construction d'une maison d'hébergement au domaine de l'hospice de Montcenis, commune d'Uchon.

Mont., 5,521 fr. 48 c.

Renseignements à la Mairie.

SAVOIE

Préfecture. — Samedi 7 juillet, à 2 h.

Chemins vicinaux.

1^{er} lot. — Sainte-Foy. — Chemin n° 16. —

Elargissement de la Thuille de Sainte-Foy sur 73 mètres. Mont., 3,800. fr.

2^e lot. — Beaufort. — Chemin n° 17. — Parapet en maçonnerie sur 1,023 m. Mont., 5,000 fr.

3^e lot. — Beaufort. — Chemin n° 18. — Tablier métallique de 23 mètres 20 de portée, sur le Gérard, à Arèches. Mont., 11,000 fr.

4^e lot. — Bellentre. — Chemin n° 20. — Achèvement de la rectification sur 975 m. Mont., 7,600 f.

5^e lot. — Landry. — Chemin n° 20. — Rectification sur 1,013 mètres. Mont., 10,000 fr.

Chemins d'intérêt commun.

JURA

Préfecture. — Le 24 juin a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux de déviation de la ligne du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole sur 1,163 m. évalués à 95,000. Descoursières, à Vuillafans (Doubs) adj. à 30 %.

Préfecture. — Le 24 juin a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux de rechargement de la route nationale n. 78 à Revigny, évalués à 17,000.

Bourque, à Montaigu, adj. à 20 %.

Préfecture. — Le 24 juin a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux à exécuter sur le chemin de fer de St-Claude à la Cluse, évalués à 130,000.

Weber, Jean, à Saint-Clade, adj. à 30 p. 100,

Mairie de Dôle. — Le 24 juin devait avoir l'adjudication des travaux de démolition de la maison Pilleron, évalués à 1,000.

Pas de soumissionnaires.

PUY-DE-DOME

Mairie d'Aurière. — Le 20 juin a eu lieu l'adjudication des travaux de construction de deux lavoirs évalués 2,280.

Préfecture. — Le 29 juin a eu lieu à Clermont-Ferrand, l'adjudication des travaux de construction d'une école normale d'institutrices.

1^{er} lot. — Terrasse, maçonnerie et dallage, 199,023 50, fr.

Courtadon, Jean et Montproux, Pierre, à Clermont-Ferrand, adj. à 14 p. 100.

2^e lot — Charpente, 31,023 40.

Lagé, aîné, à St-Etienne, adj. à 21 %.
Seguin, Augustin (Chantiers de laBuire), à Lyon, adj. à 22 %.

4^e lot. — Serrurerie, 69,575 36,
Montproux, Francisque à Clermont, adj. à 31 %.

5^e lot. — Peinture et vitrerie, 23,809 97. — **Calmel, Antoine à Lyon, adj. à 35 %.**

VAUCLUSE

Préfecture. — Le 26 juin a eu lieu à Avignon l'adjudication des travaux de menuiserie et fourniture d'articles de lingerie à l'école normale d'institutrices, évalués à 19,608.

1^{er} lot. — Menuiserie.

Chevalier, Joseph, à Avignon, à 45 p. 100.

2^e lot. — Lingerie.

Crémieux, Texter, à Avignon à 12 p. %.

DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Chavel, par Fanton, place Morand, 15, d'une maison et d'un mur de clôture sur le boulevard du Nord.

Haas, rue de Marseille, 57, d'une maison située rue Sébastien-Gryphe.

Perrin, rue Claudia, 23, d'une maison située rue Tolozan, 8.

Lebrut, propriétaire, chemin de Gerland, 23, d'une maison située rue Parmentier.

Juliard, rue Saint-Augustin, pour l'exhaussement d'une maison située rue de Sully, 35.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 25 juin au 2 juillet 1886

Société A. Teste fils, Pichat, Moret et Cie, pour une monture de parapluie automatique.

25 juin. — **Société A. Teste fils, Pichat, Moret et Cie, pour un nouveau ressort d'acier couvert d'un tissu.**

26 juin. — **Michel, pour un brûloir à café pour tous feyers.**

28 juin. — **Panisset, pour une nouvelle chemise à ouverture omnilingitudinale « Système Panisset ».**

30 juin. — **Bowier fils aîné, pour un système de table à pieds pliants.**

1^{er} juillet. — **Béguin, pour un nouveau genre de fermeture à ressort applicable aux graisseurs, boîtes, etc.**

1^{er} juillet. — **Guillet, pour une presse serre-points, etc.**

2 juillet. — **Perrachon, certificat d'addition au brevet n° 174,079, pour un siège inodore renfermant le siège lui-même et ne s'alimentant qu'à la main.**

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON

Vendredi 2 juillet 1886,

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	112 50	125 »
Cuivre en lingot planche rouge	132 50	» »
— — — — — jaune	122 50	130 »
Etain Banca	280 »	» »
— Billiton	272 50	» »
Plomb doux (première fusion)	35 »	36 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38 »	» »
Zinc refondu (deuxième fusion)	34 »	» »
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	51 »	» »
Zinc laminé en feuilles, autres autres marques	47 »	49 »
Fer en barres, au coke première classe	15 »	» »
Sablerie (poterie)	27 »	» »
Mercure	500 »	» »

Le gérant : R. POTY.

Imp. J.-B. Mosser, c. de la Liberté, 70, Lyon

AVIS

AUX ENTREPRENEURS

MM. E. CHAZOTTE, GRAND ET C^{ie} ont la représentation pour le Rhône et les départements limitrophes, d'une des principales **Tuilleries** de la Drôme.

Des échantillons sont à la disposition des Entrepreneurs, 29, cours Gambetta, Lyon, où on trouvera :

- Tuiles plates perfectionnées.
- Tuiles faitières et Tuiles creuses.
- Briques pleines ordinaires.
- Briques tubulaires de toutes dimensions.
- Briques dites polies, rectangulaires à coins ronds à feuillures.
- Boisseaux pour cheminées.
- Tuyaux de drainage.
- Tuyaux pour conduites d'eau et autres usages.
- Carreaux variés pour sol d'appartement.
- Poinçons et autres ornements céramiques.

Qualité supérieure, recommandée par les Ingénieurs et les Architectes.

A VENDRE D'OCCASION

1^o **UNE MACHINE VERTICALE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière tubulaire Field, de 4 mètres carrés de surface chauffée. Occasion garantie en excellent état.

2^o **UNE MACHINE VERTICALE LOCOMOBILE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière de 4 mètres carrés. Le tout sur roues pour être facilement transporté pour l'agriculture ou le service des entrepreneurs. Cette locomobile est aussi bonne que neuve.

3^o **UNE MACHINE LOCOMOBILE SEMBLABLE**, actionnant une pompe Orswans n° 5 montée sur le même char. Débit : 1200 à 1500 litres par minute à 5 m. de hauteur.

Ce matériel garanti comme neuf est d'un bon marché exceptionnel.

4^o **UNE ESSOREUSE** construite par la maison B. Buffaud et T. Robatel, système à courroie. Diamètre du panier en cuivre : 90 centimètres. Occasion exceptionnelle.

5^o **UNE ESSOREUSE** à courroie et panier en cuivre de 1 mètre de diamètre.

6^o **UNE ESSOREUSE** à courroie et panier en fer de 75 centimètres de diamètre.

7^o **UNE CHEVILLEUSE**, 4 chevilles à courroie sur bâti en bois.

8^o **UNE MACHINE HORIZONTALE FIXE, 2 A 3 CHEVAUX**. Cette machine n'a marché que quelques jours.

S'adresser à MM. E. CHAZOTTE GRAND ET C^{ie}, ingénieurs civils, 29 c. Gambetta, Lyon.

PAPETERIE
Henri VALLON
Dépôt : 5, quai des Célestins
LYON

SPÉCIALITÉS

- Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.
- Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.
- Enveloppes en tous genres.
- Papiers anglais
- Cartons bristol mats et lustrés.
- Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPÔT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
Avec Machines dynamo-électriques auto-régulatrices

TYPE BREVETÉ S. G. D. G.

Installations complètes avec garantie, force motrice non comprise

NOMBRE DE LAMPES DE VINGT BOUGIES	FORCE NÉCESSAIRE	PRIX TOTAL
12	1 cheval 1/2	1.000
25	3 chevaux	1.530
50	6 —	2.500
100	12 —	4.500
200	24 —	8.490
300	36 —	11.940
500	60 —	18.500

PRINCIPALES INSTALLATIONS FAITES EN 1886

Ministère de la guerre (ateliers de St-Thomas-d'Aquin). — MM. Marrel frères, maitres de forges à Rive-de-Gier. — M. Duval, à Villesseneux (Marne). — M. Grivolos, 16, rue Montgolfier, à Paris. — MM. J. Brun et C^{ie}, à St-Chamond.

MM. E. CHAZOTTES, GRAND et C^{ie}, ingénieurs civils, 29, cours Gambetta, à Lyon, représentants, pour la région, de MM. BUCHIN, TRICOCHÉ ET C^{ie}, ingénieurs-électriciens à Paris, sont à la disposition de MM. les Industriels pour tous renseignements, installations, devis qui leur seront nécessaires.

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS



PARAPLUIE MICROMATIQUE
LE SEUL QUI n'embarrasse plus se porte dans la poche ou à la ceinture
SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son état Il est supérieur
26c. Long. à tous les systèmes connus

Adresser toute demande d'envoi ou de renseignements rue des Capucins, 18, Lyon.

MANUFACTURE DE PIANOS

Maison BROCHU

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS
De MEYSSÉ, près LE TEIL (Ardèche)

Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.

Premières récompenses aux Expositions
MÉDAILLE D'OR
A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.
CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.
SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.

Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meyssé, quelle que soit la quantité demandée.

S'adresser au directeur de la Société, à Meyssé (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

PORTEUR JULES WEITZ
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
Pour travaux publics, Mines, Plantations.
MATERIEL POUR ENTREPRENEURS
WAGONS PERFECTIONNÉS
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

A VENDRE

AUX CHARPENTES

Rue de l'Egalité

Un terrain de 1,800 mètres de superficie sur lequel est bâti une magnifique maison de 45 mètres de façade sur la rue.

Caves. Rez-de-chaussée. 1^{er} Etage. Vastes greniers. Écuries. Hangar. Le tout récemment réparé.

On pourrait y établir de magnifiques ateliers, la hauteur des plafonds est de 5 mètres 15.

Un magnifique jardin avec ombrage derrière l'habitation.

On peut visiter de 2 à 4 heures.

Pour traiter, s'adresser à M. GOUMY, négociant, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

ÉTUDE

M. AIMÉ RASSAT

ANCIEN PRINCIPAL CLERC D'AVOUE

LYON — 9, rue Puits-Gaillot — LYON

CONTENTIEUX — RECOUVREMENTS — CONSULTATIONS.

Vérification et Réduction, d'après le Tarif légal, des frais de Justice et d'Avoué.

Règlement des Mitoyennetés et de tous Comptes de travaux — Conservation des Privilèges.

CABINET : Semaine, de 2 à 6 heures soir. Dimanches et fêtes, de 9 à 11 heures matin.

EXPORTATION

FORGES DE PONT-ÈVÈQUE
VIENNE (Isère)
ESSIEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)
FABRIQUE SOIGNÉE
ESSIEUX DE CHARRETTES
EXPORTATION

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.
Marque de Fabrique : PONT-ÈVÈQUE

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS
(25 minutes des Cordeliers)
PROPRIÉTÉ ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.
S'adresser au bureau du journal.